

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Olivier CIGOLOTTI, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :
En exercice : **29**
Présents : **28**
Ayant pris part au vote
(vote public) : **28**
○ Pour : **28**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. OUDIN Robert, MOULIN Christophe, VALLAT Robert, FAYARD Jean, TARDIOU Jean-Régis, MOULIN Régis, JURY Gilles, MENIS Alexandre, DUMONT Gérard, SOUVIGNET Bernard, MOUNIER Alain, PEYRARD Guy, BERNON Michel, POLLET Philippe, SANTY Jean-Pierre, NEYRON Jean, GIRAUD Alain, SEYTRE Yves, POINAS Jean-Michel, CIGOLOTTI Olivier, et Mmes BOUIN Marianne, OUDIN Marie-Laure, TUDELA Audrey, JAMES Marie-Laure, SOUCHON Maryse, BEAULAIGUE Marie-Claire, POULY Chantal et FAUGIER Agnès.

Excusés : Néant

Absents : M. BRUYERE Cédric.

Pouvoirs : Néant

Date de convocation :
Le 18 Octobre 2017

Date d'affichage :
Le 18 Octobre 2017

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2017-10-23/03 en date du 23 octobre 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (avenant n°23).

M. le Président précise qu'il y a lieu à présent de définir l'intérêt communautaire concernant plusieurs compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes.

DELIBERATION N° :
DC/2017-10-23/04

OBJET DE LA SEANCE :
Compétences

**Définition de l'intérêt
communautaire**

Il précise alors que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (dite loi « MAPTAM ») prévoit que l'intérêt communautaire n'est plus défini par les Conseils Municipaux, mais est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Monsieur le Président fait ensuite lecture des propositions de définition de l'intérêt communautaire :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Aménagement rural : Mise en place d'une charte paysagère.
- Zones d'aménagement concerté.
- Elaboration en matière d'études sur le territoire communautaire du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public dont les collectivités sont propriétaires ou gestionnaires.

AR PREFECTURE

043-244300307-20171023-DC2017102304-DE
Regu le 27/10/2017

- Création, développement et maintenance d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- Création, maintien à niveau et développement des systèmes NTIC et des applications informatiques en réseau.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Participation ou soutien financier à des actions de modernisation du commerce et de l'artisanat.
- Soutien financier aux opérations de création de multiple rural communal à vocation strictement locale.

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Entretien des berges et des cours d'eau (hors GEMAPI).
- Elaboration d'une zone de développement éolien sur le territoire communautaire.

Politique du logement et du cadre de vie :

- OPAH pour l'aménagement du Parc Immobilier bâti.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Aménagement d'un terrain pour accueillir un Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés
 - Mise en place d'une bourse aux logements sociaux locatifs vacants sur le territoire de la Communauté de Communes
- Rénovation du petit patrimoine d'intérêt communautaire :
 - Four banal à Montregard

En matière de politique de la ville :

- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance :
 - Etude, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance sur des axes de circulation situés sur le territoire communautaire
 - Animation et fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :
 - Aménagement et entretien d'une Voie Verte de Riotord à Raucoules via les communes de Dunières et Montfaucon
- Maintenance du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

AR PREFECTURE

043-244300307-20171023-DC2017102304-DE
Regu le 27/10/2017

Construction, Entretien et Fonctionnement d'Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement et gestion d'équipements de lecture publique :
 - Constructions et équipements des bibliothèques et relais communaux.
 - Gestion du personnel intercommunal ayant en charge sa mise en réseau et son animation.
 - Organisation de manifestations pour promouvoir la lecture publique.
 - Acquisition de fonds d'ouvrages spécialisés mis à disposition des bibliothèques.
 - Mise en place, maintenance et suivi d'un réseau informatique.
- Soutien ou organisation de l'école intercommunale de musique.
- Organisation et financement d'interventions musicales dans les écoles maternelles et primaires, situées sur le territoire communautaire.
- Construction, entretien et gestion d'une piscine à Dunières.
- Construction d'un centre de remise en forme à Saint-Bonnet-le-Froid.
- Acquisition, gestion et mise à disposition de matériel d'animation et technique.
- Contrôle technique du matériel sportif et des aires de jeux.
- Acquisition de matériels informatiques pour mise à disposition des écoles primaires.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien des objectifs de la mission locale pour l'insertion des jeunes.
- Organisation du service de portage de repas à domicile.
- Soutien à la distribution de colis alimentaires d'urgence en faveur des personnes défavorisées en partenariat avec les structures institutionnelles et associatives du territoire.
- Politique en faveur de la petite enfance :
 - Création et gestion d'un relais assistantes maternelles.
 - Création et gestion des crèches / haltes-garderies.

AR PREFECTURE

043-244300307-20171023-DC2017102304-DE
Regu le 27/10/2017

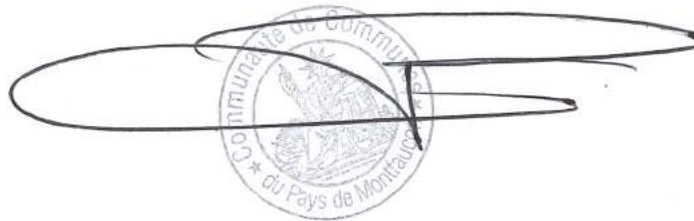
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (avenant n°23),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les définitions de l'intérêt communautaire présentées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- charge Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Olivier CIGOLOTTI - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR PREFECTURE

043-244300307-20171023-DC2017102304-DE
Regu le 27/10/2017